



Pomy, le 7 novembre 2022

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2022 – 08

Budget de fonctionnement pour l'année 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Le présent préavis a pour objet de faire valider par le Conseil général le budget de fonctionnement pour l'année 2023.

Il se résume comme suit :

Total des charges	CHF	3'965'601
Total des revenus	CHF	3'647'952
Excédent de charges	CHF	317'649

Le budget 2023 prévoit un excédent de charges de CHF 317'649 après amortissements obligatoires de CHF 384'085 et des mouvements de réserves de CHF 20'585. La marge d'autofinancement se monte à CHF 87'021.

Les budgets de fonctionnement communaux sont toujours difficiles à évaluer et l'année 2023 ne déroge pas à la règle. Sur la plupart des dépenses budgétées, la commune ne maîtrise qu'une petite partie, la plus grande part étant imposée (péréquation cantonale, enseignement, cohésion sociale, etc). Par ailleurs, après avoir vécu au rythme des vagues de Covid-19, de nouvelles incertitudes sont apparues : hausse des prix, pénurie d'énergies et hausse des taux d'intérêt d'une ampleur inédite.

Comme chaque année, à l'occasion de la procédure d'élaboration du budget, la Municipalité a contrôlé de manière scrupuleuse l'ensemble des postes du compte de fonctionnement.

Le présent budget est construit sur la base d'une augmentation de la population, projetée à 870 habitants au 31 décembre 2023.

Les commentaires sur les rubriques particulières sont détaillés ci-après.

COMMENTAIRES PAR CHAPITRE

1. ADMINISTRATION

110 Administration

Le nombre d'EPT du personnel communal restent inchangés. Ce budget tient compte de l'indexation des salaires et le réajustement des charges sociales y relatives.

Les besoins en services et prestations informatiques sont toujours plus élevés. Une analyse plus fine a été réalisée et a permis d'établir les coûts probables pour 2023.

Dépenses particulières prévues pour 2023 :

- CHF 25'000 pour l'organisation de l'étape du Tour du Pays de Vaud en mai 2023
- CHF 10'000 de participation au drapeau de la Jeunesse

180 Transports publics

Notre participation au déficit des transports publics subit une augmentation de 7'100 par rapport au budget 2022.

2. FINANCES

210 Impôts

Les impôts sont calculés avec un taux de 71% de l'impôt cantonal de base, conformément à l'arrêté d'imposition voté par le Conseil général en juin 2022.

Les estimations des rentrées fiscales restent toujours difficiles à effectuer. En 2022, selon les relevés mensuels envoyés par l'Administration cantonale des impôts (ACI) et prise globalement, la situation au 31 août est conforme au budget 2022. Pour le budget 2023, il a été tenu compte d'un léger taux de croissance par rapport au budget 2022 ainsi que l'évolution du nombre d'habitants.

220 Finances

Les bons résultats des derniers exercices ont contribué à maîtriser la dette communale. Toutefois, les importants investissements à venir pourraient inverser la tendance. Il est donc impératif de bien étudier chaque renouvellement d'emprunt arrivant à échéance ou chaque conclusion de nouveau prêt. Dès lors, et poursuivant la stratégie de financement à court terme en place depuis de nombreuses années, nous avons tenu compte de la hausse des taux. Le taux moyen pondéré est estimé à 1,5%.

220 Péréquation

L'alimentation au fonds de péréquation s'élève à CHF 503'730 et le retour de ce même fonds est de CHF 425'840, soit un solde négatif de CHF 77'890. Il est prévu de recevoir pour les transports CHF 28'967 d'après le budget des dépenses thématiques.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

Ce chapitre inclut des variations importantes dans la plupart des frais de chauffage, d'électricité basées sur les annonces faites par les distributeurs d'énergies. Globalement, l'estimation de l'augmentation est de l'ordre de 50%.

310 Terrains

Outre le produit des locations des terrains communaux, la redevance découlant du droit de superficie accordé à la Fondation Prima sera perçue prorata temporis dès la délivrance du permis de construire.

320 Forêts

Le Triage du Cerisier n'ayant pas élaboré de budget pour l'exercice 2023, nous avons estimé les charges en lien avec gestion des forêts. Aucune dépense importante n'est prévue.

352 Grande-salle

Une amélioration de la ventilation sera entreprise en 2023. Une banque frigorifique sera installée. Le revenu des locations - salle de gym au groupement scolaire et locaux UAPE exclus - a été adapté en adéquation de la demande des derniers mois.

355 Bâtiments divers

Des travaux de peinture au refuge communal CHF 8'000.

359 Nouveau collège

Les travaux d'entretien courant sont estimés à CHF 10'000.

353 Ancien collège et 358 Bâtiment communal

Dès 2023, une agence immobilière viendra en soutien, à la carte, pour les divers aspects d'aide juridique en matière de droit du bail. Les honoraires budgétés s'élèvent à CHF 3'800.

4. TRAVAUX

43 Routes

En sus du montant destiné aux travaux d'entretien courant, CHF 18'000 sont destinés à la rénovation des banquettes le long des chemins à Chevressy.

Au niveau des investissements, les travaux RC 422, 425 & 426 – giratoire ORIF et mobilité douce, selon le préavis 2021-12, vont se poursuivre durant l'année 2023.

La dernière phase de l'étude de mobilité sera réalisée.

46 Réseau égouts, épuration & eaux de surface

Le prix du traitement des eaux projeté subit une augmentation significative notamment du fait de la flambée des prix des énergies et des consommables. Conformément aux dispositions de l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, la Municipalité a pris la décision d'adapter la taxe de façon à couvrir la hausse des frais effectifs. Le nouveau tarif est applicable dès le 1^{er} janvier 2023.

Au niveau des investissements, les travaux de mise aux normes des collecteurs d'eau de surface et d'eaux usées au chemin de Clon, selon le préavis 2021-12, vont se poursuivre durant l'année 2023.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

500 Groupement scolaire ASIYE

Basé sur les chiffres transmis par l'association scolaire intercommunale Yvonand et Environs, le coût par élève a augmenté et est estimé pour 2023 à quelque CHF 5'137.20. Il subit une augmentation de 6%. Cette augmentation est due aux transports scolaires ainsi qu'aux frais de personnel, d'entretiens et énergétiques des bâtiments d'Yvonand et de Pomy.

6. POLICE

La part aux charges de Police Nord Vaudois est maintenue à deux points d'impôts. La part aux charges cantonales pour la sécurité publique s'élève à quelque CHF 32'000.

Pour le SDIS Nord vaudois, notre participation est estimée à CHF 42.13/habitant et celle à l'ORPCi à CHF 18.66/habitant.

7. COHESION SOCIALE

Le montant total qui sera facturé à la commune au titre de la participation prévisionnelle à la cohésion sociale 2023 se monte à CHF 460'369. Cette projection comprend les prélèvements conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers, successions et frontaliers) très favorables (base 2021). La charge a été recalculée en tenant compte des projections des rentrées fiscales de ce budget figurant au chapitre 210.

710 Réseau accueil de jour Yvonand-Menthue

Dès 2023, la cotisation au but optionnel AMF accueil en milieu familial, précédemment facturé par l'ARAS, fait désormais partie de la projection du RYMAJE.

8. SERVICES INDUSTRIELS

Ce chapitre, autofinancé, montre une allocation au fonds affecté idoine de CHF 20'585.

CONCLUSIONS

La Municipalité estime que les incertitudes ne doivent pas entamer sa volonté de mener à bien les projets phares de cette nouvelle législature. Bien entendu, elle restera attentive à l'évolution des finances communales.

La Municipalité remercie les membres de la commission de gestion, qui accompagnent cette démarche, ainsi que les membres du Conseil général pour leur soutien.

Au terme de ce préavis la Municipalité vous demande, vu de ce qui précède, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE POMY :

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
vu le préavis n° 2022-08 de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion,

DECIDE

- **D'adopter** le budget de fonctionnement 2023 de la Commune de Pomy tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :		La secrétaire :
		
Y. Débieux		N. Dupertuis

Adopté par la municipalité dans sa séance du 7 novembre 2022

